

**Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique (MFBCDE)****Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)**

**Titre : Termes de référence pour le Recrutement d'un Consultant International pour développer un système de programmation des audits (vérification fondée sur le risque et l'élaboration d'un manuel des procédures pour vérification)**

<i>Projet</i>	Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale
<i>Composante</i>	Composante 1 : Modernisation de la politique et de l'administration fiscale
<i>Sous-composante A3</i>	Sous composante A3 : Modernisation de l'administration fiscale via un système intégré d'administration des impôts et taxes et de gestion d'audits fondée sur une analyse de risque
<i>Activité A305</i>	Modules de formation pour développer les compétences du personnel de l'OBR pour pouvoir améliorer le rendement des contrôles fiscaux
<i>Sous-activité A30501</i>	Recrutement d'un Consultant International pour développer un système de programmation des audits (vérification fondée sur le risque et l'élaboration d'un manuel des procédures pour vérification)
<i>Bénéficiaire</i>	OBR

**1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Dans le souci d'améliorer le civisme fiscal, l'Office Burundais des Recettes ne ménage aucun effort pour rendre le service de qualité aux contribuables. En plus de ce dernier aspect d'autres actions sont entreprises pour rendre les contribuables respectueux de leurs obligations fiscales. Et l'une de ces actions est constituée par les contrôles fiscaux. Ces derniers peuvent se faire sur pièce (c'est-à-dire, sur base des déclarations déposées par les contribuables) et sur place, chez le contribuable en consultant ses livres comptables.

Toutefois, ces contrôles ne peuvent pas être systématiques vu le nombre élevé de contribuables par rapport à celui des ressources humaines qui sont toujours limitées.

C'est pour cette raison qu'une sélection rigoureuse des dossiers des contribuables à contrôler, surtout sur place, s'impose. Cette sélection doit se faire d'une manière audacieuse pour qu'elle puisse répondre à deux aspects recherchés par l'administration fiscale, à savoir, celui de rendre ces contrôles fructueux et celui de dissuasion qui est matérialisé par la présence de l'OBR chez les contribuables à travers ces contrôles fiscaux.

C'est donc dans ce contexte que la Direction de l'Office Burundais des Recettes via le Commissariat des taxes Internes et Recettes non Fiscales, élabore chaque année un programme des vérifications sur base des risques d'évasion fiscale identifié suivant les déclarations rentrées et les autres informations détenus sur les contribuables. Toutefois l'administration voudrait s'assurer que les critères et les informations utilisés sont pertinents et répondent aux bonnes pratiques internationales.

En plus d'un système de programmation de vérification efficace, il est important de mettre à jour le manuel de procédures de vérification en place afin que l'OBR puisse mettre à la disposition des vérificateurs, un document adapté aux meilleurs pratiques dans le domaine des contrôles.

Une formation sera dispensée en une session de 3 jours aux utilisateurs des nouveaux outils (procédure de vérification et système de programmation des vérifications) à savoir 20 cadres dont 10 de la Direction des



programmes et suivi, 5 du commissariat en charge des enquêtes sur les fraudes fiscales et 5 de la direction en charges de l'audit interne.

Ces outils, une fois mise en place, permettront d'améliorer la performance de collecte des recettes intérieures, étant donné qu'il s'observe toujours une faible performance des contrôles fiscaux en termes notamment du taux d'achèvement des contrôles prévus et partant du taux de réalisation des recettes prévues dans ce domaine.

Le Gouvernement du Burundi a reçu un appui financier du Groupe de la Banque Mondiale à travers le « Projet Multisectoriel de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG), dont une partie est destinée au recrutement d'un Consultant individuel international pour développer un système de programmation des contrôles fiscaux basé sur le risque et l'élaboration d'un manuel des procédures de vérification adapté aux nouvelles aux meilleures pratique.

## 2. OBJECTIFS DE LA MISSION

### 2.1. Objectif général

L'objectif global de cette mission est d'évaluer le système actuel de programmation des contrôles fiscaux au sein du Commissariat des Taxes Internes et Recettes Non Fiscales de l'OBR dans le but de développer un système de programmation fondés sur le risque, et de mettre à jour le manuel des procédures de vérification fiscale.

### 2.2. Objectifs spécifiques

Dans le cadre de cette mission, les objectifs spécifiques visés sont entre autres :

- Evaluer le système actuel de programmation des contrôles fiscaux ;
- Revue du manuel des procédures de vérification fiscale existant ;
- Développer un système de programmation des contrôles fiscaux fondés sur le risque, qui comprend notamment :
  - Le type d'informations nécessaires pour la programmation ;
  - La méthode de collecte d'information suivant les bonnes pratiques ;
  - Les types de risque courants à identifier dans les déclarations ;
  - Les critères d'évaluation des risques et leur hiérarchisation ;
  - Le nombre optimal des dossiers à programmer périodiquement suivant les ressources humaines disponibles et selon les bonnes pratiques ;
  - La durée optimale d'un contrôle fiscal et les éléments à prendre en considération pour évaluer complexité d'un contrôle.
- Mettre à jour le manuel des procédures de vérification fiscale en commençant à évaluer celui qui est en place et proposer un nouveau manuel basé sur les meilleures pratiques des administrations fiscales modernes.
- Former les utilisateurs sur les nouveaux outils de programmation des contrôles fiscaux.

## 3. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de cette mission, les résultats attendus sont :

- Un document décrivant le système de programmation des contrôles fiscaux fondés sur le risque est produit et validé ;
- Un manuel de procédures des contrôles fiscaux est actualisé et validé ;



- Les utilisateurs de ces outils de programmation sont formés.

#### 4. DESCRIPTION DES TACHES DU CONSULTAT

Il est proposé d'exécuter la mission de consultance en suivant cette méthodologie :

1. Sur base d'une analyse de la façon dont le travail de programmation des contrôles est mené à l'OBR, le consultant devra évaluer si les critères de détermination des risques sont pertinents et approprié ; analyser les forces et faiblesses constatées dans la pratique actuelle d'élaboration du programme des contrôles par rapport aux bonnes pratiques ;
2. Sur base des lacunes identifiées dans la phase précédente, le consultant va produire un document qui décrit la méthodologie efficace de programmation des contrôles fiscaux basée sur le risque.
3. Actualiser le manuel des procédures des contrôles fiscaux sur base des meilleurs pratiques des administrations modernes ;
4. Une session de formation de 3 jours est organisée pour les 20 utilisateurs ;
5. Une séance de validation des deux (2) documents est organisée au cours d'un atelier organisé à cet effet entre le consultant et l'entité bénéficiaire ;

**NB** : les drafts de ces deux documents doivent être transmis au moins 5 jours avant les séances de validation

#### 5. PROFIL ET QUALIFICATIONS

Le consultant international individuel devra avoir les qualifications et expériences ci-après :

- Diplôme (bac+5) dans les domaines d'administration des affaires, de finances ou d'expertise - Comptable.
- Très bonne connaissance des impôts directs et indirects (procédures opérationnelles et légal) ;
- Une bonne expérience en contrôles fiscaux est en atout
- Avoir une très bonne expérience pratique dans l'exécution des travaux de consultances similaires (avoir au moins deux références) ;
- Avoir une expérience pratique avérée dans l'élaboration des programmes de vérifications basé sur le risque dans une administration fiscale moderne constituerait un avantage ;
- Avoir de l'expérience dans l'élaboration des manuels de procédures en général et de vérification fiscale en particulier (atout);
- Etre capable de mener une analyse fiscale et financière des déclarations fiscales et autres données pour identifier les risques et irrégularités possibles ;
- Une bonne maîtrise de la législation fiscale et interprétation des textes légaux et réglementaires ;
- Avoir une maîtrise sur les notions de la fiscalité internationale
- Avoir une aptitude à communiquer efficacement à l'oral et à l'écrit en français ;

#### 6. LIEU ET DUREE DE CONSULTANCE

La durée de la consultance est estimée à vingt (22) experts-jours dont quinze (15) experts-jours consacrés à la préparation et production du document décrit précédemment, un (1) expert-jour pour animer un atelier de validation, trois (3) experts-jours pour retoucher les documents suivant les observations formulées par le bénéficiaire et PRCIEG et pour faire la rédaction finale ainsi que 3 jours de formation.

Toutefois le consultant peut proposer un autre aménagement qu'il juge approprier, dont la durée n'excède pas les 22 jours.

Le lieu de la mission est à Bujumbura, principalement au Commissariat général de l'OBR.



## 7. OBLIGATION DE REPORTING

Au cours de la mission, le Consultant rapportera au Commissariat des Taxes Internes et Recettes Non Fiscales via l'Unité de Gestion du PRCIEG. En plus des documents cités au paragraphe 4 ci-dessus, le consultant produira un rapport de mission à la fin de la consultance et tous les rapports seront livrés en 3 exemplaires et sur support électronique (formats modifiable et PDF). La langue de travail est le Français.